

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, LE MARDI 9 MAI 2023 À 19H00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 5 MAI 2023.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Madame Karina Verdon, directrice générale, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que monsieur Erik Rolland, directeur du service des travaux publics et immeubles, sont également présents.

2023-218 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu : D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2023-219 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil concernant l'ordre du jour ayant été dressé pour la présente séance.

2023-220 OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, À CONSTRUCTION CPB INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 24 518 482,22 \$, TAXES INCLUSES.

Votes contre :
Monsieur le conseiller Paul Bissonnette
Monsieur le conseiller Claude Cousineau

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et majoritairement résolu : D'octroyer un contrat concernant des travaux d'agrandissement et réaménagement des Travaux Publics (BP2213-17165), au plus bas soumissionnaire conforme, soit CONSTRUCTION CPB INC., pour un montant total de 24 518 482,22 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-423-02-953.

2023-221 APPROUVER UNE MODIFICATION DE PRIX AU CONTRAT INTERVENU AVEC PISCINES ET SPAS POSEIDON INC. (ANCIENNEMENT LCS 2020), POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES, POUR UN MONTANT APPROXIMATIF DE 7 800 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA SAISON ESTIVALE 2023

ATTENDU QUE les quantités indiquées au Bordereau de prix sont approximatives et que les quantités réellement commandées sont inférieures à celles-ci ;

ATTENDU QUE que le marché actuel de produits présente d'importantes hausses de prix sur le marché ; et

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Ville d'accepter l'offre de Piscines et Spas POSEIDON Inc. (anciennement LCS 2020), représentant une modification de contrat à la hausse de 5,8 %.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu : D'approuver une modification au contrat intervenu avec PISCINES ET SPAS POSEIDON INC. (anciennement LCS 2020), pour la fourniture et la livraison de produits chimiques (TP210017), relativement au prix unitaire du baril de 20 litres de chlore liquide, pour un montant total approximatif de 7 800 \$, taxes incluses, pour la saison estivale 2023.

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
De lever la séance à 19h07.

Tim Thomas, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière